Objekttyp:	Issue
Zeitschrift:	Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Band (Jahr):	9 (1891)
Heft 128	
PDF erstellt	am: 16.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Abonnemente:

(nkl. Porto) Schweiz: Jahrlich Fr. 6, 2** Semester Rr. 3. — Posterein: Jahrlich Fr. 16, 2** Semester Rr. 3. — Posterein: Jahrlich Fr. 16, 2** Semester Fr. 3. — Posterein: Jahrlich Fr. 16, 3** Semester Fr. 3. In der Schweiz kann nur bei der Post abounitr werden; in Ausland auch auch Teotrandat au die Administration durch Postrandat au die Administration des Blattes in Bern. Preis einelmer Xummern 23 Cts. Choracter Fr. 8. On pabonne en Suisse exclusivement auch office postaux ou par mandat postal al'Administration de la feuille à Berne. Prix du numéro 23 cts.

Abonnements:

Feuille officielle suisse du commerce - Foglio ufficiale svizzero di commercio

Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abtheilung Handel.

Bern, Freitag, 5. Juni.

Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.

La feuille est expédiée régulièrement les mercredi et samedi soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Adresser les annonces à l'Administration de la feuille à Berne ou aux agences de publicité.

Inhalt - Sommaire.

Abhanden gekommene Werthtitel (Titres disparus). — Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik uud Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Schweiz. Unfallversicherungs-Aktiengesellschaft in Winterthur. — Ruckruf von Banknoten. — Rappel de billets de banque. — Extrait du rapport du consulat suisse à Melbourne (Auszug aus dem Jahresbericht des schweiz. Konsulats in Melbourne). — Die Nationalbanken in den Ver. Staaten (Les banques nationales aux Etats-Unis). — Vins d'Italie. — Oesterreichisch-Ungarische Bank.

Amtlicher Theil. — Partie officielle.

Abhanden gekommene Werthtitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Nach nutzlos verstrichener Anmeldefrist, ist, durch Erkanntniss des Bezirksgerichts St. Gallen der Kassaschein des Kaufmännischen Direktoriums St. Gallen Nr. 90,665 D 207, d. d. 19. März 1887, auf den Namen Lina Weiss von Burgrieden, in Rorschach, de Fr. 600, als kraftlos erklärt worden.

St. Gallen, 3. Juni 1891.

Die Bezirksgerichtskanzlei.

Durch Urtheil des Bezirksgerichtes St. Gallen werden die unbekannten Inhaber nachfolgender Werthtitel aufgefordert, dieselben innert der Frist von drei Jahren dem Präsidenten des Bezirksgerichtes St. Gallen vorzuweisen, ansonst dieselben als kraftslos erklärt würden:

1) Sparkassaschein der St. Gall. Kantonalbank Nr. 63918, Betrag Fr. 4000, auf den Namen Otto Lutz in Rheineck, d. d. 44. Mai 1888;

2) Sparkassaschein der Ersparnisskasse der Stadt St. Gallen Nr. 31559, Betrag Fr. 500, d. d. 24. Mai 1886, auf den Namen Johannes Habisreutiner in Hosenruck;

3) Sparbüchlein der Schweiz. Volksbank, Filiale St. Gallen, Nr. 1337 de Fr. 500, d. d. 17. Oktober 1887. auf Johs. Habisreutinger in Degersheim;

4) Kassaschein des kaufmännischen Direktoriums Nr. 79746 C. 4517, de Fr. 3000, d. d. 1. November 1882 auf Joh. Kaspar Grütter von Andwil, in Tablat.

in Tablat. St. Gallen, 3. Juni 1891.

(W. 56-3)

Die Bezirksgerichts-Kanzlei.

Kechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Schweizerische Unfallversicherungs-Aktiengesellschaft in Winterthur.

Das Rechtsdomizil der Gesellschatt für den Kanton Graubünden befindet sich bei den Herren Gebrüder Meisser in Chur, statt wie bisher bei Herrn

Winterthur, den 28. Mai 1891.

(D. 33)

Schweizerische Unfallversicherungs-Aktiengesellschaft,

Der Direktor: H. Langsdorf.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Bern.

1891. 26. Mai. Die Küsereigesellschaft von Säriswyl mit Sitz in Säriswyl, Gemeinde Wohlen (S. H. A. B. vom 23. Mai 1883, pag. 598) hat sich am 15. Februar 1888 aufgelöst, und die Liquidation derselben ist bereits durch-

Bureau de Courtelary.

26 mai. La raison L. A. Rossel, épicerie et mercerie, à Tramelan (F. o. s. du c. du 6 mars 1883, page 239), est éteinte ensuite du décès de son chef. La suite du commerce de cette maison est reprise par Madame Caroline née Rossel, veuve de Luc-Abel Rossel, de Tramelan-dessus, y demeurant, laquelle reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison, sous la raison sociale Veuve de L. A. Rossel. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, quincaillerie. Bureau: Tramelan.

26 mai. La raison **Aug. Robert-Tissot**, épicerie et mercerie, à Tramelan (F. o. s. du c. du 6 mars 1883, page 239), est éteinte ensuite du décès de son chef.

La suite du commerce de cette maison est reprise par Madame Clotilde née Kramer, veuve d'Auguste Robert-Tissot, originaire du Locle et de la Chaux-de-Fonds, demeurant à Tramelan-dessus, laquelle reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison sous la raison sociale Veuve d'Aug. Robert-Tissot. Genre de commerce: Epicerie, mercerie et fournitures d'horlogerie. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison Ls Gammeter-Reinmann, à Tramelan-dessus, est M. Louis Gammeter, originaire de Lützelflüh, demeurant à Tra-melan-dessus. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel de la Poste. Bu-reau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison **Arthur Chatelain**, à Tramelan-dessus est M. Jules-Arthur Chatelain, originaire de Tramelan-dessus, y demeurant. Genre de commerce: Fabrication de boites de montres argent. Bureau: Tra-

26 mai. Le chef de la maison **Julien Chatelain**, à Tramelan-dessus, est M. Julien Chatelain, originaire de Tramelan-dessus, et y demeurant. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureau: Tramelan-dessus. Cette maison donne procuration à M. Julien-Edouard Chatelain de et à Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison C. A. Vuille, à Tramelan-dessus, est M. Charles-Albert Vuille de et à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Boucherie, charcuterie. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison **H. Humbert Chatelain,** à Tramelandessus, est M. Henri-Humbert Chatelain de et à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison **A. Mathys**, à Tramelan-dessus, est M. Arnold Mathys, originaire de Rohrbachgraben, à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Boulangerie, commerce de farine, avoine et son. Bureau: Tramelan-

26 mai. Le chef de la maison **Louis Adhémar Chatelain**, à Tramelandessus, est M. Louis Adhémar Chatelain, de et à Tramelandessus. Genre de commerce: Boulangerie, commerce de farine et son. Bureau: Tramelandessus. dessus.

26 mai. Le chef de la maison **Chatelain-Voumard**, à Tramelan-dessus, est M. Alfred Chatelain allié Voumard, de et à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Chapellerie, chaussures, épicerie, mercerie. Bureau: Tramelan-

26 mai. Le chef de la maison Ch³ Brahier, à Tramelan-dessus, est M. Charles Brahier, originaire des Enfers, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Boucherie, charcuterie. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. La raison E. Racine, vente de vins et liqueurs, à Tramelan-dessus (F. o. s. du c. du 6 mars 1883, page 239), est éteinte par suite de renonciation de son chef.

La suite du commerce de cette maison est reprise par M. Oscar Racine, originaire de Tramelan-dessus, y domicilié, lequel reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison, sous la raison sociale Oscar Racine. Genre de commerce: Vente de vins et liqueurs. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. La raison Elise Chopard, épicerie, mercerie, à Tramelan-dessus (F. o. s. du c. du 6 mars 1883, page 239), est éteinte ensuite de renonciation de la titulaire.

26 mai. Le chef de la maison **Jean Neuenschwander**, à Tramelandessus, est M. Jean Neuenschwander, originaire de Höfen, district de Thoune, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Entrepreneur de bâtiments. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison **Charles Wuillème,** à Tramelan-dessus, est M. Charles Wuillème, originaire des Hauts-Geneveys, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Fabrication de cadrans. Bureau: Tra-

26 mai. Le chef de la maison **J. Hegi-Weber**, à Tramelan-dessus, est M. Jacob Hegi-Weber, originaire de Roggwyl, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Commerce de cuirs et peaux. Bureau: Tramelan-dessus, 26 mai. Le chef de la maison **J. Fluckiger**, à Tramelan-dessus, est M. Jean Fluckiger, originaire de Huttwyl, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Fabrication de cadrans. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison Jean Grütter, à Tramelan-dessus, est M. Jean Grütter, originaire de Hergiswyl, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Aubergiste, ferblanterie, lampisterie. Bureau: Tramelan-dessus. 26 mai. Le chef de la maison Ja Sl Monbaron, à Tramelan-dessus, est M. Jean-Samuel Monbaron, de et à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Boulangerie, commerce de farines et son. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison L. Montbaron-Vuilleumier, à Tramelandessus, est M. Louis Montbaron allié Vuilleumier, de et à Tramelandessus, Genre de commerce: Fabrication de cadrans. Bureau: Tramelandessus.

26 mai. Le chef de la maison Constant Vuille, aux Reussilles, est M. Constant Vuille, originaire de Tramelan-dessus, demeurant aux Reussilles, commune de Tramelan-dessus. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureau: Reussilles.

26 mai. Le chef de la maison Jean Roth, à Tramelan-dessus, est Monsieur Jean Roth, originaire de Buchholterberg, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Chef d'atelier de doreurs. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. La raison Julien Gindrat, fabrication d'horlogerie, à Tramelandessus (F. o. s. du c. du 6 mars 1883, page 239), est éteinte ensuite de renonciation du titulaire.

26 mai. Le chef de la maison Ch. Luthy, à Tramelan-dessus, est Monsieur Charles Luthy, originaire de Bleienbach, district d'Aarwangen, demeurant à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Chef d'atelier de doreurs. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison P. Meyrat-Brügger, à Tramelan-dessus, est Monsieur Paul Meyrat-Brügger, originaire de Tramelan-dessous, demeurant Tramelan-dessus. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, aunages et modes. Bureau: Tramelan-dessus.

26 mai. Le chef de la maison Luc Al⁴ Vuilleumier, à Tramelan-dessus, est M. Luc-Arnold Vuilleumier, de et à Tramelan-dessus. Genre de commerce: Boulangerie, commerce de farine, son et vins. Bureau: Tramelan-dessus. 26 mai. Messieurs Oscar et Ernest Vuilleumier, les deux originaires de Tramelan-dessus, y demeurant, ont fondé dans cette localité, sous la raison

sociale **0. et E. Vuilleumier,** une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} mars 1885. Chaque associé possède la signature sociale et ce individuellement. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureau: Tramelan-

26 mai. Le chef de la maison **Georges Matile**, à Sonceboz, est Monsieur Georges-Alfred Matile, originaire de la Sagne (Neuchâtel), demeurant à Sonceboz. Genre de commerce: Exploitation du buffet de la gare de Sonceboz. Bureau: Sonceboz.

26 mai. Messieurs Isaac Ruegsegger, originaire d'Eggiwyl, et Gottlieb Hoffmann, originaire de Kirchdorf (Berne), les deux à St-Imier, ont fondé à St-Imier, sous la raison sociale Ruegsegger et Hoffmann, une société en nom collectif qui a commencé le 1er avril écoulé. Chaque associé possède la signature sociale. Genre de commerce: Fabrication de pendants et anneaux propuser Rusquery St-Limier. en tous genres. Bureau: St-Imier.

Bureau de Delémont.

27 mai. La société en nom collectif Schmid-Chauvy & Cie, à Delémont (F. o. s. du c. du 17 mars 1887 page 206), est dissoute par suite du décès de l'un des associés Robert Bailat.

de l'un des associés Robert Bailat.

Ernest Schmid de Delémont et Pauline Bailat née Schmid de Glovelier, demeurant les deux à Delémont, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale Ernest Schmid & Cie, une société en nom collectif commencée le 10 mars 1891. Cette maison reprend la suite des affaires, soit l'actif et le passif de l'ancienne société Schmid-Chauvy & Cie. Genre de commerce: Exploitation de l'usine de constructions mécaniques, chaudronnerie et machines, située à Delémont, lieu dit: « Creux des Usines ».

Bureau Langnau (Bezirk Signau).

26. Mai. Inhaber der Firma Joh. Weber in Langnau ist Johann Weber von Riedtwyl, Uhrmacher in Langnau. Natur des Geschäftes: Uhrenhandlung und Reparatur. Geschäftslokal: Unterdorf Langnau.

27. Mai. Inhaber der Firma Franz J. Rohrer in Langnau ist Franz Josef Rohrer von Betzenhausen (Grossh. Baden), Buchbinder in Langnau. Natur des Geschäftes: Buchbinderei und Schreibmaterialien-Handlung. Geschäftslokal: Oberdort Langnau.

27. Mai. Inhaber der Firma **Simon Fankhauser** in Bärau ist Simon Fankhauser von Trub, Käser in Bärau bei Langnau. Natur des Geschäftes: Milchkauf, Käse- und Butterfabrikation.

Bureau de Moutier.

27 mai. Le chef de la raison **B. Chaboudez-Bourquard,** à Courrendlin, est Charles-Basile Chaboudez, allié Bourquard, originaire de Miécourt, domicilié à Courrendlin. Genre de commerce: Epicerie, mercerie et chaussures. Bureau: A Courrendlin.

27 mai. La raison **Veuve Louise Marchand**, à Loveresse (F. o. s. du c. du 23 avril 1883, page 455), est éteinte ensuite du décès de son chef.

Le chef de la raison Ls Marchand, au moulin de Loveresse, commune de Loveresse, est Louis Marchand, originaire de Loveresse, domicilié au moulin de Loveresse, qui a repris l'actif et le passif de l'ancienne maison Veuve Louise Marchand. Genre de commerce: Commerce de bois. Bureau: Au moulin de Loveresse.

27 mai. La société en nom collectif Koller & Cie, à Malleray, fabrication d'horlogerie, ébauches (F. o. s. du c. du 15 juillet 1884, page 499), a conféré la procuration à partir du 6 mai 1891 à Fritz Neeser, originaire de Schlossrued (Argovie), domicilié à Malleray. La procuration constituée au profit de Jules Koller (voir f. o. ci-dessus) est éteinte.

Obwalden — Unterwalden-le-haut — Unterwalden alto

1891. 26. Mai. Durch Schlussnahme der Generalversammlung vom 19. November 4891 wurde der Vorstand der Genossenschaft unter der Firma Rindviehversieherungsgesellschaft in Lungern mit Sitz in Lungern (S. H. A. B. vom 9. April 4883, pag. 390) bestellt wie folgt: Josef Imfeld, Obersthaus, Präsident, Johann Imfeld, Höftl, Kassier, und Theodor Ming, Basnazis, Aktuar. Viehschätzer: Johann Halter, Einwohnersäckelmeister, und Johann Vogler, Weibels.

Kanton Glarus — Canton de Glaris — Cantone di Glarona

1891. 26. Mai. Inhaberin der Firma Elsbeth Dürst Handlung in Sool ist Eisbeth Dürst geb. Jenny von und in Sool. Natur des Geschäftes: Manufaktur-waarenhandlung.

26. Mai. Inhaber der Firma David Zweifel in Glarus ist David Zweifel

20. Mai. Inhaber der Firma David Zweitel im Garus ist David Zweitel von und in Glarus. Natur des Geschäftes: Manufakturwaarenhandlung.
26. Mai. Regula Elmer und Maria Elmer, beide von und in Glarus, haben unter der Firma Schwestern Elmer in Glarus eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor 1883 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Modewaarenhandlung.

26. Mai. Inhaber der Firma Jakob Staub in Glarus ist Jakob Staub von darus. Natur des Geschäftes: Metzgerei und Wursterei. in Glarus.

26. Mai. Inhaber der Firma Carl Aug. Baer, mech. Glaserei in Glarus ist Carl August Baer von Zwickau (Kgr. Sachsen), in Glarus. Natur des Geschättes: Glaserei.

26. Mai. Rudolf Stüssy-Aebly und Johannes Melchior Stüssy, beide von und in Glarus, haben unter der Firma Gebrüder R. & J. Stüssy in Glarus eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor 1883 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Baugeschäft.

26. Mai. Inhaber der Firma Johann Jakob Fässler zur Krone in Glarus ist Johann Jakob Fässler von Stein (Kt. Appenzell A.-Rh.), in Glarus. Natur des Geschäftes: Schreinerei und Wirthschaft.

26. Mai. Inhaber der Firma Heinrich Bräm in Glarus ist Heinrich Bräm

20. Mai. Innaber der Firma Heinrich Brain in Glarus ist neinrich Brain von und in Glarus. Natur des Geschäftes: Wirthschaft, Schreinerei und Parquet-bodenhandlung.

26. Mai. Inhaber der Firma Melch. Jacober Schreiner in Glarus ist Melchior Jacober von und in Glarus. Natur des Geschäftes: Bau- und Möbel-gebruisperi. schreinerei.

26. Mai. Inhaber der Firma J. Meier b. d. Kirche in Glarus ist Jean Meier von Rüdlingen (Kt. Schaffhausen), in Glarus. Natur des Geschäftes: Kolonial-, Südfrüchten- und Delikatessenhandlung en gros und en detail.

26. Mai. Inhaber der Firma Advokatiebureau v. R. Gallati in Glarus ist Rudolf Gallati von und in Glarus. Die Firma ertheilt Prokura an Advokat Jean Schiesser von und in Glarus. Natur des Geschäftes: Betreibung der Advokatur, Rechtsagentur und von Inkassogeschäften.

26. Mai. Inhaberin der Firma Caferestaurant Schärer in Glarus ist Wittwe Julie Schärer-Billeter von Hombrechtikon (Kt. Zürich), in Glarus. Natur des Geschäftes: Wirthschaft.

26. Mai. Inhaberin der Firma Zweifel-Sigrist in Glarus ist Elise Zweifel-Sigrist von und in Glarus. Die Firma ertheilt Prokura an Sohn Heinrich

Zweifel von und in Glarus. Natur des Geschäftes: Fabrikation und Handel von Reiseartikeln, Polstermöbeln und Dekorationen.

26. Mai. Inhaber der Firma Albert Ziltener Tailleur in Glarus ist Albert Ziltener-Streift von Schübelbach (Kt. Schwyz), in Glarus. Natur des Gechäftes: Schneiderei.

Kanton Solothurn — Canton de Soleure — Cantone di Soletta

Bureau für den Registerbezirk Lebern.

Bureau für den Registerbezirk Lebern.

1891. 27. Mai. Unter der Firma Uhrengesellschaft Selzach (Société d'horlogerie de Selzach) hat sich, mit Sitz in Selzach, eine Aktiengesellschaft gegründet zum Zwecke des Betriebes einer Uhrenfabrik. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Das Grundkapital ist laut Stututen vom 26. Mai 1891 vorläufig festgesetzt auf Fr. 26,000, eingetheilt in 130 auf Namen lautende Aktien von je Fr. 200, auf welche derzeit 20% einbezahlt sind. Bekanntmachungen erfolgen vom Verwaltungsrath schriftlich durch chargirte Briefe an die einzelnen Aktionäre. Gesetzlich vorgeschriebene Publikationen erscheinen im Amtsblatt des Kt. Solothurn. Die Vertretung der Gesellschaft nach Aussen übt ein von der Generalversammlung gewählter Direktor aus, welcher für die Gesellschaft die verbindliche Unterschrift führt. Direktor der Gesellschaft ist gegenwärtig Herr Emil Benoit, derzeit in Biel.

27. Mai. Meinrad Fröhlicher, Steinhauer in Lommiswil, und die im S. H. A. B. vom 44. März 1883, pag. 281 publizirte Kollektivgeselischaft «Fröhlicher & Glutz» in Solothurn, welche durch die Herren Ignaz Fröhlicher und Ernst Glutz, beide in Solothurn, gebildet ist, haben unter der Firma Fröhlicher & Cle in Lommiswil eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit 1. Juni 1891 beginnt und das frühere Geschäft von Peter Fröhlicher & Cle fortbetreibt. Zur Vertretung der Firma Fröhlicher & Cle sind alle Geschäftstheilhaber befugt. Natur des Geschäftes: Steinbruchbetrieb und Steinhauerei. Geschäftslokale: Steinbruche bei Lommiswil und Rugean Eröhlicher & Glutz in Solothurn. Steinbruch bei Lommiswil und Bureau Fröhlicher & Glutz in Solothurn.

Bureau Stadt Solothurn.

26. Mai. Inhaber der Firma **J. Felder** in Solothurn ist Josef Felder von Schüpfheim (Luzern), wohnhaft in Solothurn. Natur des Geschäftes: Käsehandlung en gros et en détail. Geschäftslokal: Hofmatt bei der Discheranstalt.

27. Mai. Die Firma Wild, Dietschi u. Cie in Solothurn und deren Zweigniederlassung in Biel (S. H. A. B. vom 42. Februar 1883, pag. 131) ist erloschen.

Die Herren Cornel Banholzer von Menzenschwand, in Solothurn, Reinhard Die Herren Cornel Bannolzer von Menzenschwand, in Solothurn, Reinnard Mayer von Balm (Lebern), in Biel, und Emil Siegwart von und in Biel haben unter der Firma Banholzer u. Cle mit Sitz in Solothurn eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit heute ihren Anfang nimmt. Die neue Firma Banholzer u. Cle überimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Wild, Dietschi u. Cle und führt das Geschäft (Eisen-, Glas-, Krystail- und Porzellanwaarenhandlung, Hauptgasse 17 und 18) in bisheriger Weise weiter.

Basel-Stadt — Bale-ville — Basilea-Città

1891. 27. Mai. Die Firma Fritz Schaefer in Basel (S. H. A. B. vom 23. Juni 4883, pag. 751) ist in Folge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma C. Schäfer.

27. Mai. Inhaberin der Firma C. Schäfer in Basel ist Wittwe Caroline Schäfer von und in Basel. Natur des Geschäftes: Uhrenhandlung und Reparaturwerkstätte. Geschäftsiokal: Freiestrasse 89. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Fritz Schaeter.

28. Mai. Die Firma Floretspinnerei-Gesellschaft Thann in Basel in Liquidation (Société de filature de Chappe Thann à Bâle en liquidation) (S. H. A. B. vom 12. März, 16. Juni und 7. November 1883, pag. 264, 711 und 954) wird nach beendigter Liquidation gestrichen.

Kanton Thurgau — Canton de Thurgovie — Cantone di Thurgovia

1891. 26 Mai. Inhaber der Firma Steph. Burkart in Emmishofen ist Stephan Burkart, Hafnermeister von und wohnhaft in Emmishofen. Ofenfabrikation.

26. Mai. Inhaber der Firma Abraham Rothschild in Diessenhofen ist Abraham Rothschild von Gailingen, wohnhaft in Diessenhofen. Vieh- und Güter-

Mai. Inhaber der Firma Jacqs Klauser in Donzhausen ist Jacques Klauser von und wohnhaft in Donzhausen-Bürglen. Darmhandlung.

26. Mai. Die Firma Egg Ziegler-Greuter & Cie in Liquidation in Frauenfeld (S. H. A. B. vom 27. Juni und 17. September 1883, pag. 776 und 910) ist in Folge durchgeführter Liquidation erloschen. Ebenso ist die Unterschrift des Liquidators Franz van Vloten-Ziegler dahin gefallen.

Mai. Die Firma Steinmann-Drevet in Kreuzlingen (S. H. A. B. vom
 Juli 4883, pag. 854) ist in Folge Wegzuges erloschen.

Kanton Tessin — Canton du Tessin — Cantone del Ticino

Ufficio di Lugano.

1891. 26 maggio. Proprietario della ditta Angelo Martinetti, in Lugano, è il signor Angelo Martinetti fu Pietro di Barbengo, domiciliato in Lugano. Ditta incominciata il 1º marzo 1891. Genere di commercio: Commissioni e rap-

Kanton Waad! — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Echallens.

1891. 26 mai. Le chef de la maison Julie Thuillard, établie à Froideville, est Adèle dite Julie fille de feu Jean-Henri Thuillard. de Froideville, y domiciliée. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, tabac et cigares, débit de ciliée. Genre de farine et de son.

27 mai. Le chef de la maison **Jules Thélin**, établie à Bioley-Orjullaz, est Jules fils de feu Henri Thélin, de Bioley-Orjullaz, y domicilié. Genre de commerce: Laitier et pintier.

27 mai. Le chef de la maison **Abram Thierry**, établie à Vuarrens, est Abram fils de feu Jean-Pierre Thierry, de Vuarrens, y domicilié. Genre de commerce: Aubergiste et propriétaire du Café du Cerf.

27 mai. Le chef de la maison **Marius Pidoux**, établie à Ouiens, est Marius fils de Louis Pidoux, de Villars-le-Comte, domicilié à Oulens. Genre de commerce: Boulanger et débit de farine et de son.

27 mai. Jenny Pahud, d'Ogens, domiciliée à Pailly, actuellement femme d'Henri Masssonnet, d'Ependes, fait inscrire que la raison de commerce qu'elle exploitait jusqu'à ce jour, à Pailly (F. o. s. du c. du 30 mars 1883, page 347), sous le nom de Jenny Pahud, est rtansformée ensuite de son mariage, en celle de Jenny Massonnet-Pahud, à Pailly. Genre de commerce: Epicerie,

mercerie et tabacs. Sa mari a donné son consentement à l'exploitation de ce

Bureau de Lausanne.

25 mai. La société en nom collectif Corbaz & Cie, à Lausanne (F. o. s. du c. du 9 février 1883, page 119), est en liquidation amiable depuis le 23 mai 1891. Ensuite d'entente, la liquidation est opérée par M. Alfred Morier-Genoud, notaire, à Lausanne.

26 mai. La société en nom collectif Cachin & Isoz, fondeurs-mécaniciens appareilleurs, à Lausanne (F. o. s. du c. du 8 mai 4890, page 373), est en liquidation amiable depuis le 25 mai 4891. Ensuite d'entente, la liquidation est opérée par M. Gustave Chateian, notaire, à Lausanne.

Bureau de Moudon.

25 mai. Sous la dénomination Société du battoir à grains de Lovattens, il a été formé antérieurement au 1er janvier 1883, une as sociation entre divers propriétaires de la commune de Lovattens qui a pour but l'exploitation d'une usine composée d'une machine à battre le blé et d'une dite à vapeur. Les statuts ont été révisés le 19 avril 1891. Le siège de l'association est à Lovattens. Sa durée est illimitée; le fonds social se compose de meubles et d'immeubles évalués fr. 21,684. Toute personne peut entrer dans l'association en payant sa part au fonds social. L'admission est prononcée par l'assemblée générale qui fixe la finance à payer. Les deux tiers des voix des sociétaires présents sont nécessaires, pour se prononcer sur une admission. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association sans avoir prévalablement payé sa part des dettes de l'exercice courant. Le sociétaire qui se retire volontairement perd tous ses droits au fonds social et la moitié de son apport. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires ayant chacun une voix. Les décisions et nominations sont prises à la majorité absolue des votants. La société est administrée par un comité composé d'un président, d'un caissier, d'un secrétaire et de deux autres membres nommés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres de la société et rééligibles. Le comité a seul le droit d'engager l'association. Le président et le secrétaire ent seuls et collectivement la signature sociale. Les engagements sont uniquement garantis par les biens de l'association Les associés sont exonérés de toute responsabilité personnelle. L'association a des dettes pour une somme de fr. 15.324. Les droits d'un sociétaire passent à un seul de ses descendants en ligne directe sans contribution. Les autres enfants mâles et les filles pendant leur célibat seront reçus dans l'association moyennant une finance de dix huit francs. Le mariage de la fille sociétaire entraîne la perte de son droit à la société. Chaque sociétaire décédé sans prostér

27 mai. Le chef de la maison Jean Clot, à Courtilles, est Jean-Daniel flis de Daniel Clot, de Courtilles, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie

Bureau de Nyon.

Bureau de Nyon.

27 mai. Sous la dénomination de Société de fromagerie & de laiterie de La Rippe, il existe une association dont le siège est à la Rippe et qui a pour but l'exploitation d'une fromagerie par la mise en commun du lait fourni par les vaches des sociétaires pour en tirer le meilleur parti possible, soit en le vendant à un latier, soit en le transformant par les procédés ordinaires en beurre, fromage et autres produits. Les nouveaux statuts, approuvés en assemblée générale le ler décembre 4889, contiennent entr'autres dispositions: Est membre eflectif de l'association celui qui a contribué à sa fondation par sa signature. Tout citoyen habitant la commune peut entrer dans la société, après en avoir fait la demande au président qui la soumet à la première assemblée des sociétaires, et, s'il est admis, il doit payer la finance de dix francs, qui sont versés aux dépenses courantes. Tous les enfants d'un sociétaire héritent de leur père le droit d'entrée dans la société et jouissent de ce droit des qu'ils s'établissent à leur compte; le fermier jouit également du droit du propriétaire dont il exploite le domaine. Est considéré comme démissionnaire: a. ceiui qui quitte volontairement la fromagerie pour vendre son lait chez lui; b. celui qui refuse de se soumettre aux obligations qui lui sont imposées par le règlement. En outre, en cas de délit de fraude l'assemblée a le droit de prononcer contre le délinquant l'éxclusion définitive de la société. L'association ne possède pas de fonds. Les dépenses courantes sont couvertes par: a. le produit des amendes; b. la finance d'un franc payée pour chaque fromage fabriqué; c. une cotisation basée sur la quantité de lait portée à la fromagerie par chaque sociétaire pendant l'année. La société est administrée: a. par l'assemblée générale des sociétaires; b. par un comité composé de cinq membres, nommés pour quatre ans par l'assemblée générale. Le comité est seul chargé de représenter la société vis-à-vis des tiers; le président et le secrétaire ont collectivement la 27 mai. Sous la dénomination de Société de fromagerie & de laiterie

Bureau de Veveu.

26 mai. Le chef de la maison E⁴ Cupelin, en Plan-Dessus, Corsier, est Edouard-Henri Isaac fils de feu Marc Cupelin de Corsier, y domicilié. Genre de commerce: Boulangerie. Etablissement: En Plan-Dessus (Corsier).

26 mai. Le chef de la maison François Félix, à la Tour-de-Peilz, est François fils de Louis-Fréderic Félix de Rogivue, domicilié à la Tour-de-Peilz. Genre de commerce: Cafetier, au Raisin. Etablissement: Grande rue à la Tour-de-Peilz.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1891. 26 mai. Mesdemoiselles Louise-Amaranthe Calame et Cécile-Pauline Calame du Locle, les deux domiciliées à La Chaux-de-Fonds, ont constitué à La Chaux-de-Fonds, sous la raison sociale Socurs Calame, une société en nom collectif qui a commencé le 10 mai 1891. Genre de commerce: Epicerie, vins et liqueurs. Bureaux: 43, Rue de la Serre.

vins et liqueurs. Bureaux: 43, Rue de la Serre.

27 mai. La raison G. Ronco, au Locle, avec succursale à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 43 juillet 1883, page 827), est éteinte.

Arnoid Ronco-Favre, d'Augio et du Locle, domicilié au Locle, et Paul-Arthur Ronco-Favre, d'Augio (Grisons), domicilié à Bienne, ont fondé à La Chaux-de-Fonds une succursale, sous la raison Ronco frères, succursale Chaux-de-Fonds, qui reprend avec l'actif et le passif la suite des affaires de l'ancienne maison G. Ronco. Genre de commerce: Nouveautés et confections. Magasins: 41, Rue Léopoid-Robert. Bureaux: Au Locle. Les associés seuls représentent la succursale.

27 mai. La raison **G. Verpillot fils,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 24 juillet 1884, page 528), est éteinte ensuite de renonciation du titulaire.

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

27 mai. Le chef de la maison Ch⁸ Sancey, aux Verrières, est Charles-François Sancey, originaire de la commune des Verrières, domicilié aux Verrières. Genre de commerce: Epicerie, mercerie. Magasin et bureau: Aux

28 mai. Le chef de la maison Charles Crétenet, à la Côte-aux-Fées, est Charles-Joseph Crétenet de la Côte-aux-Fées, y domicilié. Genre de commerce: Boucherie et charcuterie. Etal à la Côte-aux-Fées.

Eidg. Amt für geistiges Eigenthum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. - Marques.

Eintragungen. - Enregistrements.

27 mai 1891, 11 heures avant-midi. No 5292.

Irénée Brun & Cie, fabricants, St-Chamond, Loire (France).



Articles d'Orient, tels que gazes unies et façonnées, satins, taffetas et autres soieries.

(Transmission de la marque nº 664 au nom de «Challiol & Charmetant» à Lyon.)

> 28 mai 1891, 2 heures après-midi. No 5293.

Prof. Girolamo Pagliano, fabricant, Florence (Italie).



Un produit pharmaceutique.

29. Mai 1891, 10 Uhr Vormittags. No 5294.

A. Eichenberger-Burger, Fabrikant, Burg, Aargau (Schweiz).



Cigarren.

Schweizerische Unfallversicherungs-Actiengesellschaft in Winterthur.

Bilanz per 31. Dezember 1890.

Passiva.

4,000,000 26,558 43,965 1,000 3,569,299 132,988 47,549	75 67 05	Obligationen der Aktionäre. Kassabestand. Prämienausstände. Mobilien. Feste Kapitalanlagen. Fr. 135,952, 72 Debitoren (Guthaben bei Banken etc.). » 2,964, 05 Abzüglich Kreditoren. Stückzinsen auf Kapitalanlagen.	Aktienkapital 5,000,000 Prämienreserve 1,338,774 Schadenreserve 758,164 Deckungskapital für Renten 313,074 Guthaben von Agenten 45,182	
7,821,360	77	Total a state of the reason of the last and (B. 11.)	Total 7.821.360	77

Geprüft und genehmigt:

Der Direktor: H. Langsdorf.

Das Verwaltungskomite. Dr. Hasler. Dr. E. Welti. E. Jung.

Rückruf von Banknoten.

Die Banque populaire de la Gruyère in Bulle (B. 29) und der Crédit Gruyérien in Bulle (B. 20) haben freiwillig auf ihr Notenemissionsrecht ver

Nach Massgabe des Regulativs vom 15. November 1883 werden die Noten der genannten Banken hiemit zurückgerufen und für den Rückzug eine Frist bis zum 31. Dezember 1891 bestimmt.

Die zurückgerufenen und eingelösten Noten dürfen von den genannten Banken nicht wieder ausgegeben werden und es bleiben diese Banken bis zum Ablauf der Rückzugsfrist allen Bestimmungen des Banknotengesetzes unterstellt. Die übrigen Emissionsbanken bleiben bis dahin verpflichtet, die Noten der genannten Banken nach Massgabe von Art. 20 und 21 des Banknotengesetzes

anzunehmen und einzulösen.

Bern, den 15. August 1890.

Aktiva.

Eidg. Finanzdepartement.

Rappel de billets de banque.

La Banque populaire de la Gruyère, à Bulle (B. 29), et le Crédit Gruyérien, à Bulle (B. 20), ont renoncé volontairement à leur droit d'émission de billets de banque.

Suivant les prescriptions du règlement du 15 novembre 1883 les billets des deux dites banques sont appelés au retrait et le terme est fixé au 31 décembre 1891. Les billets rappelés et remboursés ne doivent plus être mis en circulation par lesdites banques et celles-ci restent soumises à toutes les dispositions de la loi sur les billets de banque jusqu'au terme fixé pour les retraits.

Les autres banques d'émission sont tenues jusqu'à cette époque d'accepter et de rembourser les billets des deux banques conformément aux art. 20 et 21 de la loi. (V. 6.)

Berne, le 15 août 1890.

Département fédéral des finances.

Extrait du rapport du consulat suisse à Melbourne, pour l'année 1890.

pour l'année 1890.

La récolte des vignobles a été très bonne en quantité et qualité, cette culture se répand de plus en plus et deviendra une source de grand revenus, surtout si le libre-échange entre les colonies, dont on parle tant, vient à se rèaliser. Le sol se fait à la culture et les vignerons font de grands progrès; ils font dans de certains vignobles des vins qui ne le cèdent en rien à la plupart des vins d'Europe, les grands cris exceptés.

Depuis l'adaptation, sur presque tous les grands steamers, de chambres réfrigérantes pour le transport de la viande fraiche d'Australie qui se vend couramment sur le marché de Londres, des essais ont été faits pour envoyer du beurre frais et des fruits, principalement des poires et des pommes, et il faut constater que ces essais ont en général bien réussi. Il faudra encore quelques petits perfectionnements dans l'emballage, le choix, le degré de maturité, etc., mais dans peu d'années nos fruits seront dans tous les marchés d'Europe; c'est du moins ce que le gouvernement espère et c'est la raison pour laquelle il accorde une prime de £ 3 par acre à tout individu qui crée de nouveaux vergers.

de nouveaux vergers.

Les mines de *charbon*, découvertes dans le Gippsland il y a quelques années, n'ont pas donné tous les résultats auxquels l'on s'attendait, mais les

années, n'ont pas donné tous les résultats auxquels l'on s'attendait, mais les difficultés qui ont surgi dans l'exploitation et pour les contrats du gouvernement s'aplaniront sans doute.

Dans le district d'Omeo, dans la partie Est de la colonie, d'importants filons d'étain ont été découverts, et s'ils répondent à ce que l'on en espère ce sera une grande richesse pour le pays.

La production de l'or a été aussi bien inférieure à l'année précédente, la différence est de 30,000 onces.

d'avoir un contrôle. J'ai reçu d'une agence autorisée par le bureau tédéral de l'émigration un avis de l'arrivée de plusieurs Suisses par un steamer allemand, mais je ne les ai pas vus; ils sont partis de suite pour l'intérieur, et il me semble qu'il serait dans leur intérêt de se faire connaître et il faudrait

et il me semble qu'il serait dans leur intérêt de se faire connaître et il taudraît le leur faire comprendre avant leur départ.

Quant aux conseils et avis à donner pour l'émigration dans ce pays, je ne puis que répêter ce qui a été dit dans plusieurs rapports précédents, les circonstances où se trouve la colonie étant plutôt moins favorables qu'auparavant. Il y a un surcroit d'ouvriers, sauf de bons ouvriers de campagne et encore ceux-ci ne trouvent-ils à travailler que pendant une partie de l'amée. Quant aux employés de commerce, commis, etc., ils ne peuvent pas commettre de plus grande imprudence que de venir ici sans avoir une place d'avance. Je pourrais citer plusieurs exemples d'arrivées dans cette colonie, même avec de bonnes lettres de recommandations, de personnes qui ont di ou bien retourner si elles en avaient les moyens, ou mener une vie misérable. La population s'accroit tous les jours et le travail, la production et l'industrie ne s'accroissent pas dans la même proportion; en conséquence il y a un trop-plein pour oas dans la même proportion; en conséquence il y a un trop-plein pour

La société suisse de Victoria est en voie de prospérité et continue à rendre de patriotiques services à ceux de nos compatiotes qui en ont besoin et qui les méritent. Le nombre de ses membres va toujours en augmentant, surtout à la campagne où est la grande majorité des Suisses résidant dans

Nichtamtlicher Theil. - Partie non officielle.

Die Nationalbanken in den Vereinigten Staaten

erregen nach dem Jahresberichte des schweizerischen Konsuls in Cincinnati besonders bei den Ackerbauern des Westens Unzufriedenheit. Diese Banken sind nämlich gehalten, im erhalten dafür die Erlaubniss, für neun Zehntel des Betrages dieser Hinterlage ihre eigenen Banknoten in Zirkulation zu setzen. Für die Einlösung dieser Banknoten ührenimmt der Bund die Garantie und die Banknoten sind gesetzliches Zahlungsmittel. Die Nationalbank bezieht von den im Bundesschatzante hinterlegten Bonds 3½—4½ 9% Jahreszins und hat ausserdem den Zinsgenuss von den von ihr verausgabten Banknoten. Die Farmer beklagen sich nunmehr, dass sie in einzelnen Staaten für das von den Mationalbanken nur gegen schwere Sicherheit zu borgende Geld von zehn bis fünzehn und mehr Prozent Zins bezahlen müssen per Jahr, wobei ihr Ruin nur eine Frage der Zeit und einer Missernte sei. Sie verlangen von der Bundesgesetzgebung Abschaffung der Nationalbanken, Vermehrung und ausschliessliche Beschaffung der Zirkulationsmittel, freie Silberprägung. Regierungsbanken, Bundessenleihen an die Farmer zu einem Zinsfuss von zwei Prozent, Bundesvorschüsse auf ihre Landesprodukte, welche bis zu deren Verkauf in vom Bunde zu erbauenden und zu kontrolirenden Vorrathsspiechern aufzubewahren wären etc. Manche der Förderungen, welche die Farmer stellen sind ohne Frage gerechifertigt und in europäischen Staatswesen, speziell in Schweizerkantonen schon seit Jahren gewährt. In vielen Sachen aber schiessen die Farmer weit über das Ziel hinaus. Unterdessen haben sieh in den Staaten des Westens und des Südens Farmerallianzen gebildet, welche sehon in den Staats- und Kongresswahlen des letzten Herbstes mit ihren Forderungen hervortraten, Prinzipienerklärungen und Kandidaten aufstellten und in einigen westlichen Staaten z. B. Kansas und Nebraska sehn beträchtliche Erfolge aufzuweisen hattee. Auch in den Ost- und Zentralstaaten gewinnt die Farmer weit über das Ziel hinaus. Unterdessen hat die Zahl der Nationalbanken, wie aus dem Jahresberichtung verwirklichen, so wirde mit dies

Verschiedenes. - Divers.

Vins d'Italie. Nous donnons ci-dessous les chiffres du mouvement des vins qui s'est produit dans la station œnotechnique du gouvernement italien, à Lucerne, pendant le mois de mai :

Provenance du vin et principales espèces entrées et sorties	Entrée kg netto	Sortie kg 1etto
Piémont (Piémont r , Stradella b , Barbera r , Chiaretto r) Vénétie, Méditerranée méridionale, Sardaigne (Valpolicella r , Capri b ,	29,469	19,086
Calabria r. Cagliari r)	1,220	2,865
Emilie. Toscane (Trebbiano b. Montepulciano en fûts et en bout.)	-	2,796
Adriatique méridionale (Carovigno r et b , Barletta r , Sansevero b , Torre		
Giulio r, Cervignola r, Corato r).	72,685	31,178
Sicile (Riposto b, Castellammare b, Siracuse doux)	22,558	8,614
Total du mois de mai	125,932	64,539
Expéditions directes de l'Italie depuis le 1er janvier 1891	No. 2	421.390

Ausländische Banken.

Oesterreichisch-Ungarische Bank.

	23. Mai. österr. fl.	31. Mai. österr. fl.	23. Mai. österr. fl.	31. Mai. österr. fl.
Metallbestand . Wechsel:	218,959,226	218,555,680	Noten-Circulation 397,523,990	400,517,430
auf das Inland	145,099,681		Kurzfäll. Schulden 9,570,196	10,761,795